

- ORDRE DU JOUR -

I - FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

- 01 - Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
- 02 - Décision modificative n° 2 sur le budget principal de la Ville
- 03 - Décision modificative n° 1 sur le budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu
- 04 - Lancement de l'appel d'offres pour la fourniture de produits d'entretien à usage domestique et d'articles de droguerie
- 05 - Adhésion au Centre de supervision intercommunal (CSI) : passation d'une convention
- 06 - Droit à la formation des élus municipaux
- 07 - Réforme de matériel

Personnel

- 08 - Recensement de la population : recrutement des agents recenseurs
- 09 - Modification du tableau des effectifs :
 - . Création d'un poste de chargé de mission pour la Politique de la Ville
- 10 - Modification du tableau des effectifs :
 - . Mutualisation, fin de mise à disposition et création d'un poste d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle
- 11 - Remboursement des indemnisations aux fonds de garantie des victimes et paiement aux agents des préjudices au titre de la protection fonctionnelle

III – TRAVAUX et BATIMENTS COMMUNAUX

- 12 - Travaux de la piste de la patinoire : Avenant n° 1 au marché 23/14 avec la société 3D Structures
- 13 - Convention de partenariat avec la Sté Partager la Croissance (PLC) pour la gestion et la valorisation des certificats d'énergie (CEE) liés aux travaux de rénovation de la piste de la patinoire de Compiègne

IV – VOIRIE et AMENAGEMENT URBAIN

- 14 - Convention avec l'OPAC de l'Oise pour l'entretien des espaces extérieurs de la résidence Charles Garnier (PAN II) dans le quartier Pompidou
- 15 - ANRU – quartier du Clos des Roses : Aménagement de voirie rue Pierre Loti et rue Eugénie Louis : résultat de la consultation
- 16 - Dénomination d'un ouvrage d'art

V – URBANISME

- 17 - Fonds d'aide au ravalement : rectification de la délibération du 16 mai 2014
- 18 - Fonds d'aide au ravalement : attribution d'une subvention
- 19 - PRU : Cession de l'îlot IB 13 à l'OPAC de l'Oise
- 20 - PRU : Cession des îlots IA 15 et IA 17 à l'OPAC de l'Oise
- 21 - PRU : Acquisition de l'îlot IB14 auprès de l'OPAC puis cession à deux particuliers
- 22 - PRU : Cession de l'îlot IB 12 à un particulier
- 23 - PRU : Cession de l'îlot IA 18 à l'OPAC de l'Oise
- 24 - PRU : Cession de l'îlot IA 16 à l'OPAC de l'Oise

VI – AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES & PETITE ENFANCE

- 25 - Prestation Service Enfance-Jeunesse 2013 / Reversement aux communes
- 26 - Allocation municipale pour les personnes âgées

VII – ENSEIGNEMENT et FORMATION

- 27 - Restauration scolaire : avenant à la convention entre la Ville et le CROUS

VIII – ACTION CULTURELLE

- 28 - Acceptation de dons par M et Mme PAWLOWSKI
- 29 - Acceptation de don par M. Daniel BOURANDY
- 30 - Acceptation de dons par M et Mme RETAT

IX – SPORT et JEUNESSE

- 31 - Demande de subvention auprès du Conseil Général pour le fonctionnement des piscines couvertes
- 32 - Opération été des jeunes : versement de la subvention aux différentes associations sportives

X - QUESTIONS DIVERSES

- 33 - Décisions du Maire

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014Adoption
du règlement intérieur
du
Conseil MunicipalL'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.*Etaient présents :*Date de convocation :
30 septembre 2014**Philippe MARINI, Sénateur Maire,**
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE, ,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers MunicipauxNombre de
Conseillers en exercice :
39*Etaient représentés :*Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER

Date d'affichage :

20 NOV. 2014

Date de transmission :

20 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

20 NOV. 2014

01 - Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Rapporteur M. Michel FOUBERT

Conformément à l'article L 2121-8 du Code des Collectivités Territoriales, Le Conseil Municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014, et consécutivement aux élections municipales du 21 mars 2014, un groupe de travail a été constitué afin de préparer ce document. Ce groupe de travail s'est réuni le 30 octobre 2014. Sur la base du précédent règlement, il a proposé, au Conseil Municipal d'adopter, des ajouts, modifications et évolutions terminologiques suivantes :

Article 3 : Convocation et ordre du jour

b) L'envoi de cette convocation est effectué par voie dématérialisée à l'adresse électronique choisie par le conseiller municipal. Cet envoi peut également, à la demande du conseiller municipal intéressé, être acheminé par courrier traditionnel au domicile de celui-ci, sauf s'il fait le choix d'une autre adresse.

Article 4 : Information des Conseillers

b) Les documents préparatoires aux affaires soumises à délibération, peuvent être consultés auprès du directeur général des services de la Mairie, après demande écrite adressée au Maire, en indiquant les éléments d'information souhaités.

Article 5 : Présidence

b) Le Maire ou le Président de l'assemblée ouvre les séances.....

Article 13 : Procès-verbal – compte rendu – presse

f) Les débats sont enregistrés.

Article 34 : Commissions permanentes, spéciales et groupe de travail

a) Il est créé au sein du Conseil Municipal, onze commissions permanentes, présidées de droit par le Maire ou par son représentant en cas d'absence ou d'empêchement :

- . Commission des Finances et de l'Administration Générale,
Composée de 14 membres
- . Commission des travaux, des Bâtiments communaux et des Transports,
Composée de 12 membres
- . Commission de la Voirie et de l'Aménagement urbain,
Composée de 12 membres
- . Commission de l'Economie et de l'Urbanisme,
Composée de 12 membres
- . Commission des Affaires Sanitaires et Sociales et de la Petite Enfance,
Composée de 12 membres

- . Commission de l'Enseignement et de la Formation,
Composée de 12 membres
- . Commission de l'Action culturelle,
Composée de 12 membres
- . Commission des Sports et de la Jeunesse,
Composée de 12 membres
- . Commission de l'Ecologie et du Développement durable,
Composée de 11 membres
- . Commission des Fêtes,
Composée de 12 membres
- . Commission d'Appel d'Offres et de Délégation de services Publics composée,
outre son Président ou son représentant de 4 membres titulaires et
de 4 membres suppléants. Le receveur municipal et le représentant de la
Direction de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des
Fraudes assistent à cette réunion.

Article 46 : Expression des conseillers municipaux

Les Conseillers municipaux disposent dans le bulletin mensuel de la Ville, en dehors de l'éditorial du Maire, d'une page destinée à leur expression, sur des sujets d'intérêt local, à raison de deux tiers de page pour la majorité et d'un tiers de page pour l'opposition.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés avec six votes contre (M. Richard VALENTE, Mme Solange DUMAY, M. Frédéric PYSSON, M. Jean-Marc BRANCHE, Mme Patricia RENOULT, M. François GACHIGNARD)

ARTICLE UNIQUE :

Décide d'adopter l'actualisation du Règlement intérieur du Conseil Municipal telle que l'a proposée le groupe de travail en charge de sa rédaction, dont le détail est énoncé ci-avant.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,


Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014DECISION
MODIFICATIVE N°2L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.Date de convocation :
30 septembre 2014*Etaient présents :*Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37Nombre de
Conseillers en exercice :
39

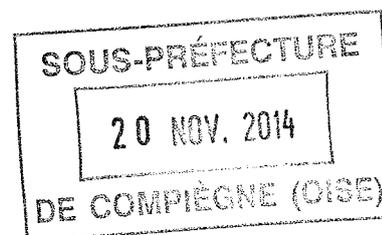
Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE, ,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

*Etaient représentés :*Date d'affichage : Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER**20 NOV. 2014**

Date de transmission :

20 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

20 NOV. 2014

02 – Décision modificative n° 2 au Budget de la Ville

Rapporteur M. Eric de VALROGER

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la Décision Modificative n°2 figurant sur les tableaux joints ci-après.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés avec trois votes contre (M. Jean-Marc BRANCHE, Mme Patricia RENOULT, M. François GACHIGNARD)

ARTICLE UNIQUE :

Adopte la décision modificative n° 2 telle qu'elle est présentée sur les tableaux joints en annexe.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,




Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



DECISION MODIFICATIVE N° 2
BUDGET PRINCIPAL
SECTION DE FONCTIONNEMENT

N°ENV.	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé Nature	DEPENSES		RECETTES	
					BP 2014 +DM1	Proposition DM2	BP 2014 +DM1	Proposition DM2
22304	73	01	73111	Taxes foncières et taxe d'habitation (rôles supplémentaires)				
18758	013	020	6419	Solde subventions ANRU et CDC Equipe projet PRU			24 683 095,00	54 000,00
17716	74	64	7478	Subvention CAF fonctionnement crèches (reliquat 2013 Bellicart)			18 000,00	55 000,00
11071	74	322	7488	Produits animations dans les musées (conférenciers)			115 000,00	30 000,00
20125	042	01	722	Immobilisations des travaux en régie			0,00	13 000,00
19949	011	020	60628	Achat de fournitures pour travaux en régie (salle Q.Royallieu, tx E.JL)	46 000,00	22 100,00	46 000,00	22 100,00
10465	011	823	61521	Travaux d'élagage et taille en rideau (complément /BP)	15 000,00	15 000,00		
25826	65	020	6542	Créances irrécouvrables éteintes suite à décision de justice	0,00	53 000,00		
12192	74	422	7478	Participation CAF actions "Ville Vie Vacances"				
876	74	422	74718	Participation ACSE actions "Ville Vie Vacances"			0,00	7 000,00
11077	011	422	6188	Actions "Ville Vie Vacances" -Frais de séjours (complément/BP)			0,00	10 000,00
20033	74	321	74718	Subvention Mission du Centenaire 1° Guerre Mondiale	10 000,00	7 000,00		
342	011	321	6188	Frais réception conférenciers Bibliothèques (complément de crédits)	2 000,00	2 000,00	0,00	3 000,00
12494	011	33	6188	Frais expositions espace des Minimés (complément de crédits)	8 000,00	1 000,00		
17412	011	020	60632	Achat petit équipement agents communaux avec handicap	0,00	6 000,00		
22366	74	020	74718	Subventions allouées par le fonds insertion personnes handicapées			0,00	6 000,00
10496	70	414	70631	Produits des entrées patinoire (complément /BP)			116 000,00	20 000,00
9827	011	414	6156	Réparation surfaceuse complexe Mercières	4 060,00	3 700,00		
10503	011	64	6188	Reversement contrat petite enfance -retrait de crédits	136 200,00	-8 800,00		
25838	011	020	6282	Frais de gardiennage suite à sinistres sur bâtiments municipaux	0,00	8 800,00		
17644	011	64	61558	Réparation matériel crèche bellicart	1 200,00	-1 200,00		
23405	011	64	6226	Honoraires médicaux crèche bellicart	2 500,00	-2 500,00		
17499	011	020	6288	Services partagés avec l'ARC-remboursement de frais	113 658,00	-60 000,00		
19901	011	33	614	Charges de copropriété Puy du Roy (complément pour clore année 2014) -Complément charges pour clore année 2014 : 50 048 € -Paiement facture eau : 23 500 €	120 000,00	73 548,00		
12638	011	33	6156	Maintenance des équipements Espace Jean Legendre (contrôles obligatoires)	10 000,00	10 600,00		
14152	011	33	6282	Frais gardiennage parking espace Jean Legendre	7 350,00	4 500,00		
22393	67	020	6718	Remboursement Fonds indemnisation des victimes	0,00	12 600,00		
145	011	822	61523	Travaux conservatoires Passerelle Pompidou	0,00	17 000,00		

DECISION MODIFICATIVE N° 2
BUDGET PRINCIPAL
SECTION DE FONCTIONNEMENT

326	65	415	6574	Retrait subvention Association Football club de Compiègne (AFC)	140 000,00	-14 000,00		
18857	67	415	6748	Subventions exceptionnelles associations sportives :	0,00	14 000,00		
				-Subvention exceptionnelle Compiègne Handball Olympique : 7 000 €				
				-Subvention exceptionnelle Hockey Club Compiégnois: 3 500 €				
				-Subvention exceptionnelle Skating Club de Compiègne : 3 500 €				
9624	65	524	6574	Retrait subv. "Un château pour un emploi" chantier Palais Impérial supprimé	83 000,00	-45 000,00		
18889	65	025	6574	Subvention de fonctionnement assoc. "conseil de la vie à Compiègne"		2 000,00		
21275	77	020	7713	Don exceptionnel Fondation Florence Gould (délib 19/09/2014)			0,00	9 000,00
18856	67	30	6748	Subvention exceptionnelle association SFAADIR	0,00	3 000,00		
19930	67	048	6748	Subv. exceptionnelle Ass. jumelage Vianden et Huy (délib 19/09/2014)		640,00		
18858	67	524	6748	Subvention exceptionnelle "La bonne semence"		312,00		
18890	67	20	6748	Subvention exceptionnelle coopérative scolaire A.Thierry	0,00	600,00		
18857	67	415	6748	Subvention exceptionnelle association "boule ferrée compiégnaise"	0,00	400,00		
18857	67	415	6748	Subvention exceptionnelle club échecs de Compiègne	0,00	300,00		
12541	77	01	7788	Produits exceptionnels recouvrements de sinistres			50 000,00	4 900,00
11935	011	412	61522	Entretien et réparation équipements sportifs	10 000,00	4 900,00		
7	023	01	023	Virement à la section d'investissement (complément)	1 627 000,00	102 500,00		
TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT						234 000,00 €		234 000,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT						0,00 €		

DECISION MODIFICATIVE N° 2
BUDGET PRINCIPAL
SECTION D'INVESTISSEMENT

N°ENV.	Chapitre ou opération	Fonction	Nature	Libellé Nature	DEPENSES		RECETTES	
					Budget 2014 et reports	Proposition DM2	Budget2014 et reports	Proposition DM2
20118	040	01	2313	Transfert et retraits de crédits : immobilisations travaux en régie				
24485	23-2008	824	2313	Construction salle de Royallieu -Réalisation de travaux en régie	46 000,00	22 100,00		
12574	23	33	2313	Programme 2014 mise aux normes E.J.L et théâtre Impérial	440 000,00	-20 000,00		
11539	21	33	2188	Achat matériels pour malentendants E.J.L		-21 700,00		
21293	21-201104	321	2183	Achat de matériel informatique bibliothèque numérique		7 000,00		
24496	23-201104	321	2313	Travaux de cablage pour bibliothèque numérique	71 613,00	-2 800,00		
24498	21	313	2188	Achat de praticables théâtre Impérial	6 500,00	2 800,00		
609	21	821	2188	Achat matériels sécurité routière (ralentisseurs)		12 600,00		
18785	23	822	2315	Travaux de voiries	0,00	22 000,00		
741	10	01	10222	Complément FCTVA	22 000,00	-22 000,00		
24492	10	01	10226	Complément taxe d'aménagement			1 210 000,00	60 000,00
18850	13-2008	824	1328	Solde subvention CDC mission OPC et mission architecturale			139 000,00	38 800,00
25841	13	020	1318	Participation Diocèse installation ascenseur Eglise saint Eloi			0,00	25 000,00
20157	23	01	238	Avances sur marchés (travaux patinoire)			0,00	40 000,00
21259	23	01	238	Remboursement des avances sur marchés	0,00	25 000,00		
24486	23-201401	414	2313	Travaux rénovation patinoire (complément/BP)			0,00	25 000,00
12030	23	814	2315	Tx Eclairage parking public abord lycée M.Grenet (sécurisation arrêt de bus)	1 330 000,00	175 000,00		
11029	13	816	1328	Participation France télécom enfouissr réseaux rues de verdun / Somme	0,00	11 700,00		
18742	21	824	2111	Solde acquisition terrain rue de l'Aisne + frais notariés			0,00	11 700,00
18782	23	824	2315	Programme annuel de voirie- pour aménagt surélevé rue W.Churchill	76 500,00	14 120,00		
15212	23	110	2315	Travaux installation caméra carrefour "des écrasés"	297 065,00	30 000,00		
12570	23	411	2313	Travaux réfection toiture gymnase Robida	10 000,00	7 000,00		
18873	21	64	2188	Acquisition armoire froide Crèche bellicart	0,00	20 000,00		
18814	21	64	2184	Acquisition mobilier Crèche bellicart	0,00	1 680,00		
18801	21	020	2188	Achat matériel pour service garage CTM (équilibruse roues)	0,00	2 500,00		
673	21	422	2188	Achat matériel sonorisation pour studio Musique DSQ (financt CUCS)	1 800,00	2 000,00		
25837	27	01	275	Dépôts de garantie (convention restauration scolaire "Morançais")	0,00	10 000,00		
22382	21	026	21316	Fourniture et pose columbarium cimetière Nord	0,00	15 000,00		
18813	23-2008	824	2315	Mission Architecturale et Paysagère (retrait opération soldée)	0,00	20 000,00		
744	021	01	021	Virement de la section de fonctionnement	47 990,00	-31 000,00		
TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT							1 627 000,00	102 500,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT						303 000,00 €		303 000,00 €
							0,00 €	

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

DECISION
MODIFICATIVE N°1
Budget annexe de la
ZAC
du Camp du Royallieu

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Date de convocation :
30 septembre 2014

Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE, ,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER

Date d'affichage :
20 NOV. 2014

Date de transmission :
20 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

20 NOV. 2014



03 – Décision modificative n° 1 au budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

Rapporteur M. Eric de VALROGER

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la Décision Modificative n°1 figurant sur les tableaux joints ci-après.

**Avis favorable de la Commission des Finances
DÉCISION du CONSEIL MUNICIPAL**

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Adopte la Décision modificative n° 1 au budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu telle qu'elle est présentée sur le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



VILLE DE COMPIEGNE
EXERCICE 2014

DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU
SECTION DE FONCTIONNEMENT

N°ENV.	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé Nature	DEPENSES		RECETTES	
					BP 2014 +DM1	Proposition DM2	BP 2014 +DM1	Proposition DM2
1012	011		605	Travaux d'aménagement	892 000,00	-7 600,00		
9068	67		673	Titre annulé sur exercice antérieur (trop perçu sur subvention ANRU - acquisition terrain Massey Fergusson)	0,00	7 600,00		
TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT						0,00 €		0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT					0,00 €			

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

Lancement d'un appel
d'offres pour la
fourniture de produits
d'entretien à usage
domestique et d'articles
de droguerie

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Date de convocation :
30 septembre 2014

Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,

Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014

Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE, ,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER

Date d'affichage :

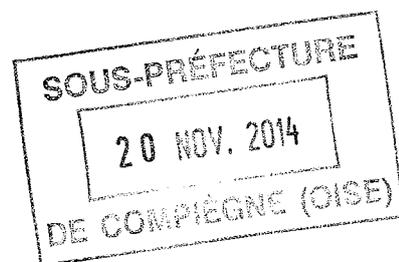
20 NOV. 2014

Date de transmission :

20 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

20 NOV. 2014



04-Lancement de l'appel d'offres pour la fourniture de produits d'entretien à usage domestique et articles de droguerie

Rapporteur M. Eric VERRIER

Les contrats liés à la fourniture de produits d'entretien destinés à l'ensemble des services de la Commune (*Piscine, Patinoire, Écoles, Centres culturels Bâtiments administratifs*) arrivent à échéance. Pour continuer à assurer les besoins des différents services, il est nécessaire d'organiser une nouvelle mise en concurrence de fournisseurs spécialisés dans le domaine. Les prestations ne feront pas l'objet d'allotissement.

Le contrat à conclure sera de type « à bons de commande », avec un minimum de 30 000 €/HT/an et un maximum de 100 000 €/HT/an passé en application de l'article 77 du code des marchés publics.

La Collectivité ne s'engage contractuellement que sur le minimum fixé à l'acte d'engagement.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins. Un bordereau de prix regroupant la plupart des besoins servira de base à la formalisation des commandes.

Un catalogue fournisseur complétera les références du bordereau et un rabais sera consenti sur les prix affichés sur ce document.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du marché.

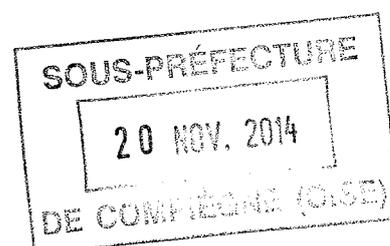
Le marché peut être reconduit par périodes successives d'un an à trois reprises pouvant porter la durée maximum à 4 ans. La Ville peut toutefois décider de ne pas prononcer la reconduction chaque année. Cette décision ne donne droit à aucun dédit.

Un avis de publicité va paraître au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP).

Le règlement de la consultation prévoit les trois critères de jugement des offres suivants :

- Prix
- Qualité des services proposés
- Qualité des articles proposés

Le coût estimatif annuel du projet s'élève à 70 000 €/HT.



*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1er :

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure d'appel d'offres et à signer le marché à bons de commande avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

ARTICLE DEUX :

Les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 011 du budget principal de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

Adhésion au Centre de
Supervision
intercommunal (CSI) :
passation d'une
convention

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Date de convocation :
30 septembre 2014

Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE, ,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER

Date d'affichage :

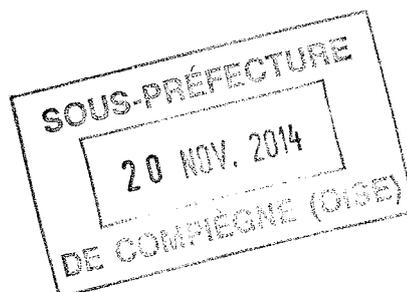
20 NOV. 2014

Date de transmission :

20 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

20 NOV. 2014



05 - Adhésion au Centre de supervision intercommunal (CSI) : passation d'une convention

Rapporteur M. Eric VERRIER

Depuis 2005, la Ville s'est dotée de caméras de vidéo-protection. Ces équipements, aujourd'hui au nombre de 43, permettent d'enregistrer des images très utiles pour les besoins des enquêtes judiciaires.

Toutefois, l'efficacité de la vidéo-protection est très sensiblement renforcée par le raccordement des caméras à un Centre de Supervision doté d'opérateurs permanents permettant d'aviser les forces de police en temps réel.

C'est sur la base de ce constat qu'un groupe de travail composé de Maires des communes membres, du Conseiller Communautaire délégué à la sécurité et des services de l'A.R.C. a mené une réflexion en vue de la mutualisation et du développement de la vidéo protection sur le territoire intercommunal.

Les principes suivants ont été proposés :

- Chaque commune qui le souhaite assure les investissements initiaux sur son propre territoire (acquisition de caméras) ;
- L'A.R.C. apporte son assistance aux communes et assure la création et l'exploitation du Centre de Supervision Intercommunal.

Ce dispositif entre à présent dans sa phase opérationnelle. En effet, le C.S.I. financé par l'A.R.C. a été réalisé dans des locaux situés au Pôle de Développement des Hauts de Margny (rez-de-chaussée de l'ancienne tour de contrôle).

Les principes d'exploitation, qui s'appuient sur une mutualisation des moyens et des charges, étant les suivants :

- a) Les ressources humaines sont mutualisées avec le recrutement par l'A.R.C. de cinq opérateurs dont l'un d'entre eux assurera à mi-temps un rôle de technicien d'exploitation et un responsable du C.S.I.
- b) Sont également mutualisées les tâches de maintenances : exploitation du réseau intercommunal de fibre optique, du matériel intercommunal de vidéo protection et des matériels et logiciels du C.S.I.

Dans ces conditions, lors de la mise en service du C.S.I. le 20 Décembre prochain, 112 caméras seront en fonction :

SECTEUR	NOMBRE DE CAMERAS FIXES OU MOBILES
COMPIEGNE	43
A.R.C.	29
CLAIROIX	13
J AUX	6
LA CROIX SAINT-OUEN	12
MARGNY LES COMPIEGNE	9

Le personnel recruté par l'A.R.C. relèvera en conséquence du régime de la mutualisation.

S'agissant des coûts d'exploitation, ils donneront lieu à la ventilation suivante définie selon le nombre de caméras :

SITUATION A L'OUVERTURE 01/12/2014 – SANS CHOISY-AU-BAC – AVEC 5 OPERATEURS		
COMPIEGNE	38,39 %	111.475 €
A.R.C.	25,89 %	75.181 €
LA CROIX SAINT-OUEN	10,71 %	31.109 €
MARGNY LES COMPIEGNE	8,04 %	23.332 €
CLAIROIX	11,61 %	33.702 €
J AUX	5,36 %	15.554 €
BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL		290.353 €

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés avec une abstention (M. Frédéric PYSSON)

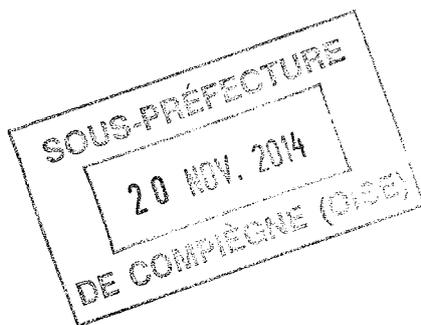
ARTICLE 1er :

Approuve la mise en place d'un service mutualisé d'opérateurs du C.S.I. ainsi que la répartition du coût de fonctionnement entre l'A.R.C. et les communes intéressées selon le tableau ci-dessus.

ARTICLE 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'A.R.C.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

Droit à la formation des élus municipaux L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Date de convocation :
30 septembre 2014

Etaient présents :

Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE, ,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :

2 0 NOV. 2014

Date de transmission :

2 0 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

2 0 NOV. 2014

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER



06 – Droit à la formation des élus municipaux

Rapporteur Mme Arielle FRANÇOIS

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, celui-ci doit délibérer sur les conditions d'exercice du droit à la formation des élus, conformément à l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les crédits ouverts sur l'exercice 2014 s'élèvent à la somme de 2 000 €. Le projet de budget 2015 adoptera la décision en la matière, en fonction des contraintes et des priorités.

Il vous est proposé de valider ces propositions.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés avec trois abstentions (M. Jean-Marc BRANCHE, Mme Patricia RENOULT, M. François GACHIGNARD)

ARTICLE 1^{er} :

La somme de 2 000 € consacrée à la formation des élus a été inscrite au budget principal de l'année en cours.

ARTICLE 2 :

Décide d'inscrire les crédits nécessaires à la formation des élus au budget 2015 et d'ajuster cette somme au coût qui résultera de l'analyse des demandes de formation énoncées par les élus en tenant compte toutefois des contraintes et des priorités budgétaires.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

Réforme de matériel L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Date de convocation :
30 septembre 2014

Etaient présents :

Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE, ,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :

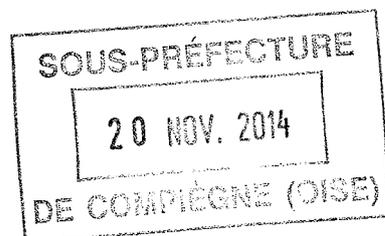
2 0 NOV. 2014*Etaient représentés :*

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER

Date de transmission :

2 0 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

2 0 NOV. 2014

07 – Réforme de matériels

Rapporteur M. Richard VELEX

Le véhicule Renault Super 5, immatriculé 5753 XM 60, mis en circulation en 1996, totalisant 210 000 km au compteur a été gravement accidenté le 21 août 2014. Il est économiquement irréparable et a fait l'objet d'une reprise par l'assureur pour la somme forfaitaire de 800 €.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

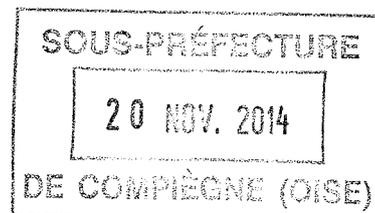
Décide d'accepter l'opération de réforme telle qu'elle est décrite ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les écritures comptables de sortie d'inventaire qui en résulteront.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014Recensement de la
population : recrutement
des agents recenseursL'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.Date de convocation :
30 septembre 2014*Etaient présents :*Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGÉ, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE, ,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

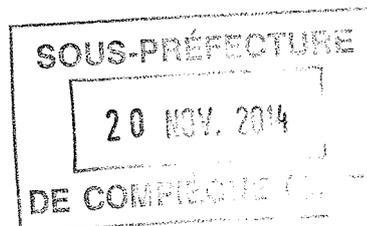
Date d'affichage :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER**20 NOV. 2014**

Date de transmission :

20 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

20 NOV. 2014

08 - Recensement de la population : recrutement des agents recenseurs

Rapporteur Mme Monia LHADI

En application de la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, les opérations de recensement de la population s'étaleront du 2 janvier 2015 au 15 mars 2015.

Il convient donc de faire appel, pour la circonstance, à neuf agents recenseurs, qui seront recrutés à compter du 2 janvier 2015 jusqu'au 15 mars 2015.

Plusieurs agents municipaux seront chargés de coordonner les opérations relatives au recensement de la population 2015.

Le montant de la dotation forfaitaire qui sera versée à la commune au titre de l'enquête de recensement 2014, s'élève à 8 877 €uros (pour mémoire, elle était de 9 016 € en 2014 et les agents recenseurs était au nombre de 8).

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à recruter, à titre temporaire, ces agents puis de fixer leur rémunération comme l'an passé à 3,70 €/net par logement effectivement recensé et d'inscrire la dépense relative à la rémunération des agents recenseurs sur les crédits inscrits à cet effet au Budget principal 2015.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Maire à recruter, à titre temporaire, ces agents puis de fixer leur rémunération comme l'an passé à 3,70 €/net par logement effectivement recensé.

ARTICLE DEUX :

Décide d'inscrire la dépense relative à la rémunération des agents recenseurs sur les crédits prévus à cet effet au Budget principal 2015.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

Modification du tableau
des effectifs : création
d'un poste de
chargé de mission
pour
la politique de la Ville

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Date de convocation :
30 septembre 2014

Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,

Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014

Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE, ,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER

Date d'affichage :

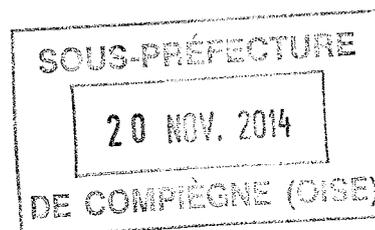
20 NOV. 2014

Date de transmission :

20 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

20 NOV. 2014



09 – Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste de chargé de mission pour la Politique de la Ville

Rapporteur M. Eric VERRIER

La Ville met en œuvre depuis le milieu des années 1990, une politique destinée aux habitants des quartiers relevant du périmètre de Z.R.U. (Zone de Redynamisation Urbaine) : la Victoire, les Maréchaux et le Clos des Roses.

Les actions qui ont été menées à ce titre, notamment avec le concours de l'Etat et des bailleurs sociaux, ont permis à la fois d'apporter un soutien spécifique auprès de la population, en particulier concernant les plus jeunes et de conduire une opération de rénovation urbaine très significative dans le cadre d'un programme défini avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (A.N.R.U.).

En application de la loi du 21 Février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, la Ville sera éligible à la nouvelle géographie prioritaire qui délimite les quartiers faisant l'objet d'une intervention publique renforcée.

Par ailleurs, au titre de cette même loi, un Contrat de Ville devrait être conclu d'ici Juin 2015 associant notamment la Ville, l'A.R.C., l'Etat, la Région, les bailleurs sociaux, la Caisse des Dépôts.

Les actions menées sur le territoire de Compiègne au titre du dispositif précité concernent à la fois le projet urbain, le logement, l'insertion sociale et économique, la prévention, la sécurité, le sport, la culture. L'ensemble de ces actions doivent être conduites en liaison étroite avec le tissu associatif local.

Pour assurer le pilotage technique des différentes interventions énoncées ci-dessus, il convient de faire appel à un professionnel du développement social urbain.

Dans ces conditions, il vous est proposé de créer un poste relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Le chargé de mission devra en particulier :

- Assurer la mise en œuvre du programme d'actions définies dans le Contrat de Ville ;
- Aider au montage de dossiers de subvention présentés par les différents porteurs ;
- S'assurer de la bonne exécution des actions financées et du suivi des subventions versées ;
- Établir les bilans et rapports d'évaluation à présenter devant les instances de pilotage ;
- Animer les relais permanents auprès des habitants et des représentants des associations locales en liaison étroite avec le Conseil de la Vie à Compiègne ;
- Assurer la coordination avec les actions menées au titre du futur Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Il convient d'ajouter que, conformément à la loi du 21 Février 2014 précitée, l'A.R.C. interviendra au futur Contrat de Ville, en particulier pour définir les orientations stratégiques de celui-ci.

Dans ces conditions, et compte-tenu du caractère désormais partagé de cette compétence « Politique de la Ville », le coût de l'emploi de chargé de mission ainsi créé donnera lieu à une répartition de la charge avec l'A.R.C.

Cette contribution, au financement du poste dont il s'agit, sera définie dans la convention financière à intervenir entre l'A.R.C. et la Ville dans le cadre de la mutualisation des services effective depuis le 1^{er} Octobre dernier.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1ER :

Autorise Monsieur le Maire à recruter un chargé de mission pour assurer la mise en œuvre du programme d'actions définies dans le Contrat de Ville.

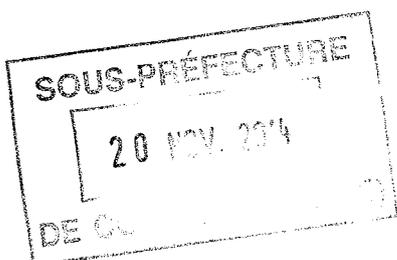
ARTICLE 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention financière à intervenir entre l'ARC et la Ville dans le cadre de la mutualisation des services, visant à partager le coût de cet emploi selon une répartition qui tiendra compte des missions effectuées pour le compte de chacune des collectivités.

ARTICLE 3 :

La dépense correspondante à la partie de la rémunération de cet agent restant à la charge de la Ville sera inscrite au Budget principal de l'exercice 2015.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,



[Signature]
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

Modification du tableau
des effectifs :
Mutualisation, fin de
mise à disposition et
création d'un poste
d'ingénieur en chef de
classe exceptionnelle

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjointes,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE, ,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date de convocation :
30 septembre 2014

Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER

Date d'affichage :

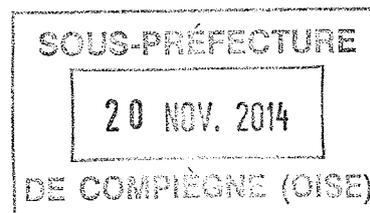
2 0 NOV. 2014

Date de transmission :

2 0 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

2 0 NOV. 2014



10 - Modification du tableau des effectifs : mutualisation, fin de mise à disposition et création d'un poste d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle

Rapporteur M. Eric VERRIER

Dans le cadre du processus de la mutualisation des services, le Conseil Municipal de la Ville de Compiègne en date du 20 juin 2014 et le Conseil d'Agglomération en date du 27 juin 2014, ont délibéré pour autoriser la signature d'une convention de mise à disposition du Directeur Général de l'ARC auprès des services de la Ville de Compiègne.

Après analyse du contrôle de légalité et dans l'attente de nouvelles dispositions légales prenant en compte la situation des DGS mutualisés, il paraît nécessaire de mettre fin à cette convention de mise à disposition à compter du 1^{er} janvier prochain.

Le Directeur Général des Services de l'ARC sera recruté à compter du 1^{er} janvier 2015 par la Ville de Compiègne pour un temps non complet, dans le cadre d'une activité accessoire pour assurer les fonctions de Directeur Général des Services de la Ville.

Par conséquent, il vous est proposé de créer à compter du 1^{er} janvier 2015, un poste d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle. Ce poste sera pourvu à hauteur de 15 % d'un temps complet dans le cadre d'un cumul d'activité et l'intéressé pourra bénéficier, au prorata, du régime indemnitaire correspondant à son grade.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1er :

Décide de mettre fin à la convention de mise à disposition du directeur général des services intervenue dans le cadre de la mutualisation des services de la Ville avec ceux de l'ARC à compter du 1^{er} janvier 2015.

ARTICLE DEUX :

Décide de créer à compter du 1^{er} janvier 2015, un poste d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle qui sera pourvu à 15 % d'un temps complet, dans le cadre d'un cumul d'activité et bénéficiera, au prorata, du régime indemnitaire correspondant à son grade.

ARTICLE TROIS :

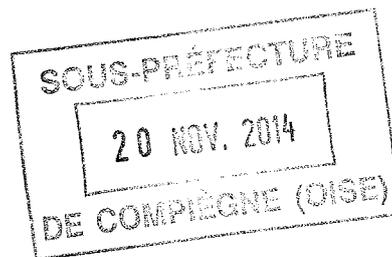
La dépense correspondante sera inscrite au budget principal de la Ville pour l'exercice 2015.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

Remboursement des indemnités aux fonds de garantie des victimes et paiement aux agents des préjudices au titre de la protection fonctionnelle

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

*Etaient présents :***Philippe MARINI, Sénateur Maire,**

Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT

Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,

Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,

Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,

Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,

Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER

Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,

Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,

Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,

Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,

Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE, ,

Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,

Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON

Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,

François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date de convocation :
30 septembre 2014

Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI

Christine BRAULT par Eric VERRIER

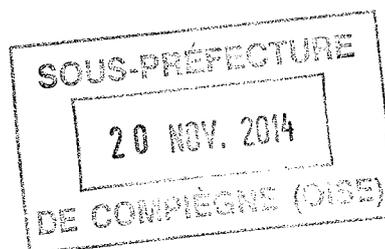
Date d'affichage :
20 NOV. 2014

Date de transmission :

20 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

20 NOV. 2014



11 – Remboursement des indemnisations aux fonds de garantie des victimes et paiement aux agents des préjudices au titre de la protection fonctionnelle

Rapporteur M. Joël DUPUY de MERY

Des agents municipaux - il s'agit ici de policiers municipaux – ont été victimes, à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, de préjudices qui ont fait l'objet de jugements, leur allouant des sommes au titre des dommages et intérêts, préjudice moral et frais divers.

La Ville a défendu les agents au titre de la protection fonctionnelle en prenant à sa charge les frais d'avocats assurant leur conseil et représentation. Toutefois, les auteurs des faits n'étant pas solvables, les agents ont saisi les fonds de garantie des victimes pour obtenir le paiement de la réparation.

La Ville est tenue comme toute personne publique, de protéger ses agents et de prendre en charge intégralement les frais correspondants. Par conséquent, les fonds de garantie lui demandent désormais de rembourser ces sommes, y compris en engageant un contentieux.

Par ailleurs, certaines sommes, pour des affaires plus récentes, n'ont pas été réglées par un fonds de garantie et sont à prendre en charge directement par la Ville.

Le restant dû pour les agents ci-après indiqués s'élève à :

- Sommes à payer par la Ville au Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions :
 - . Victime : **Yannick DESMAZURES**
Jugement correctionnel du 7 décembre 2011
Montant à rembourser au Fonds : **11 193,50 €** (dommages et préjudices) et **1 200,00 €** (partie de frais judiciaires engagés, l'acceptation de ces frais vaudra transaction pour mettre fin au contentieux ouvert par le Fonds de garantie eu Tribunal Administratif)

- Sommes à payer par la Ville au Fonds de garantie – SARVI :
 - . Victime : **Nicolas KONIECZNY**
Jugement correctionnel du 8 octobre 2012,
Arrêt d'appel du 20 novembre 2012
Montant à rembourser au Fonds : **600 €** (dommages et intérêts)
 - . Victime : **Arnaud GIVRAS**
Jugement correctionnel du 8 octobre 2012,
Arrêt d'appel du 20 novembre 2012
Montant à rembourser au Fonds : **600 €** (dommages et intérêts)

- Somme à payer par la Ville à l'agent :
 - . Victime : **Arnaud GIVRAS**
 - Jugement du Tribunal pour enfants du 13 novembre 2013
 - concernant une affaire différente de celle évoquée précédemment,
 - Montant à rembourser à l'agent : **200 €** (dommages et intérêts)

Il vous est, par conséquent, proposé d'accepter la prise en charge des créances indiquées ci-dessus dont le total général est estimé à **13 793,50 €** et d'inscrire la dépense correspondante au Budget principal de l'exercice en cours.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Accepte la prise en charge des créances indiquées dans les décomptes indiqués ci-dessus dont le total est estimé à la somme de 13 793,50 €.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et pièces relatifs à ces transactions.

ARTICLE TROIS :

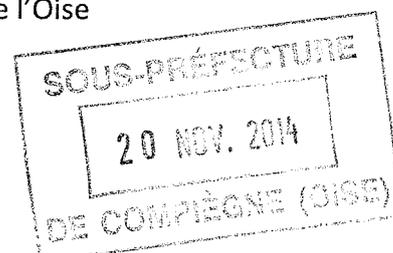
La dépense correspondante sera inscrite au budget principal de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

Travaux de la piste de la
patinoire : avenant n° 1
au marché 23/14
avec la société
3D Structures

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Date de convocation :
30 septembre 2014

Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE, ,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER

Date d'affichage :

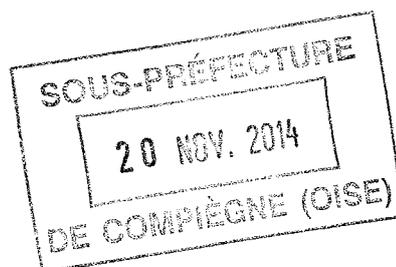
20 NOV. 2014

Date de transmission :

20 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

20 NOV. 2014



12 – Travaux de rénovation de la piste de la patinoire : avenant n° 1 au marché 23/14 avec la société 3D Structures

Rapporteur M. Nicolas LEDAY

Dans le cadre des travaux de rénovation du système de production de glace et de rénovation de la piste de la patinoire, la société 3D Structures a réalisé la démolition et l'évacuation de la dalle existante et du muret périphérique de la piste.

L'absence de plans de l'existant dans les archives n'a pas permis à la Maîtrise d'œuvre et aux entreprises d'anticiper la découpe et l'évacuation d'une partie de la longrine située sur la zone de circulation périphérique de la piste.

Suite à ces terrassements, il s'est aussi avéré nécessaire de fixer la rambarde sur la dalle froide selon la norme pour garantir la solidité des fixations et se prémunir du phénomène de creusement périphérique de la glace (suspension périphérique proche de l'axe de la rambarde). Par ailleurs, ces aménagements doivent garantir la dimension 56 m x 26 m pour accueillir les compétitions sportives.

Ces adaptations structurelles se traduisent par des travaux en plus et moins values pour l'optimisation du fonctionnement du système de production de glace de la patinoire et pour garder l'homologation de la piste.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°23/14 avec le groupement 3D Structures/Axima pour un montant de 20 596,60 €/HT en plus value.

- montant initial du marché : 1 333 737,00 € HT
- montant du présent avenant : + 20 596,60 €/HT

- montant global : 1 354 333,60 €/HT

(soit + 1,54 % du montant initial du marché)

La dépense correspondante sera financée sur l'enveloppe budgétaire n°24486 du Budget principal de la Ville en section d'investissement.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{ER} :

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché n° 23/14 avec le groupement 3D Structures/Axima pour un montant de 20 596,60 € HT en plus value.

ARTICLE 2 :

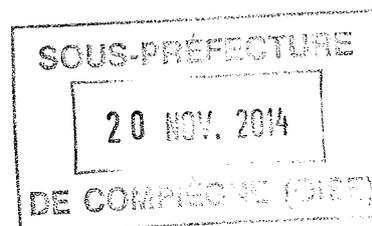
La dépense correspondante sera inscrite au Budget principal de la Ville en section d'investissement.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

Convention de partenariat avec la société Partager la Croissance (PLC) pour la gestion et la valorisation des certificats d'énergie (CCE) liés aux travaux de rénovation de la piste de la patinoire de Compiègne

Date de convocation :
30 septembre 2014

Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Date d'affichage :
20 NOV. 2014

Date de transmission :

20 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

20 NOV. 2014

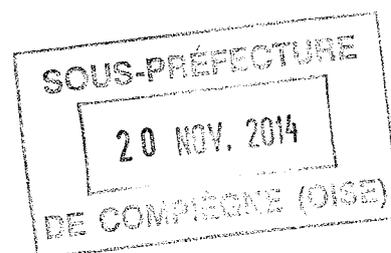
L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE, ,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER



13 - Convention de partenariat avec la société Partager la Croissance (PLC) pour la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) liés aux travaux de rénovation de la piste de la patinoire de Compiègne

Rapporteur Mme Arielle FRANÇOIS

Depuis la loi du Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique de juillet 2005 (loi POPE), la maîtrise de la demande en énergie s'est affichée comme un axe fort avec, notamment la création du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie.

L'objectif des CEE est de s'attaquer aux gisements les plus diffus dans les secteurs du bâtiment, des réseaux (chaleur, froid et éclairage) et des transports.

Le dispositif des CEE impose aux fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid...) dit « les obligés », un quota d'économies d'énergie à faire réaliser à leurs clients en ayant envers eux un rôle actif et incitatif dans la réalisation d'opérations.

Ainsi, la société « Partager La Croissance », partenaire depuis plusieurs années du cabinet Ferest I.N.G., maître d'œuvre des travaux de rénovation du système de production de glace et de rénovation de la piste de la patinoire de Compiègne, a apporté ses moyens d'expertise, d'information et de conseil dans les travaux d'amélioration de la performance énergétique de ce chantier avec pour objectif d'optimiser les actions éligibles à la démarche des CEE. La société P.L.C. reconnue « Structure Collective » par l'Etat dans le cadre du dispositif des CEE, accompagne les maîtres d'ouvrage des travaux dans la gestion et la valorisation des CEE.

A l'issue de la procédure d'enregistrement des CEE sur le registre national EMMY et en fonction de la cotation du kwh cumac (unité de mesure d'économie d'énergie) sur le marché national d'échange, la société P.L.C. propose de vendre les CEE et de redistribuer la part du produit de la vente revenant à la Ville.

Ainsi, pour l'ensemble des travaux de rénovation du système de production de glace et de rénovation de la piste de la patinoire, le produit de la vente des CEE a été estimé à 38 846,03 Euros.

Le montant définitif de l'incitation financière ne sera connu qu'à la notification de la délivrance des CEE par l'autorité administrative et sera proportionnel au volume de CEE effectivement généré par l'opération.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des travaux
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la société PLC et la Ville de Compiègne pour la gestion et la valorisation des CEE et tout document qui serait rendu nécessaire à l'aboutissement de la démarche.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

ANRU – quartier du
Clos des Roses :
aménagement de voirie
rue Pierre Loti et rue
Eugénie Louis : résultat
de la consultation

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Date de convocation :
30 septembre 2014

Etaient présents :

Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE, ,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER

Date d'affichage :

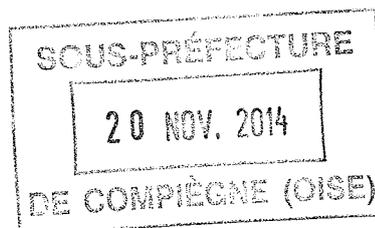
20 NOV. 2014

Date de transmission :

26 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

26 NOV. 2014



15 - ANRU – Quartier du Clos des Roses**Aménagement de voirie rue Pierre Loti et rue Eugénie Louis**

Rapporteur M. Eric HANEN

Dans le cadre de l'ANRU, la Ville de Compiègne continue d'aménager les espaces publics du Clos des Roses. Il s'agit de rénover les réseaux existants ou d'en créer de nouveaux (en l'occurrence, l'éclairage public) et d'aménager la voirie rue Pierre Loti et rue Eugénie Louis pour accompagner la restructuration de l'habitat du secteur. Un conteneur à verre sera installé et la plantation d'arbres et arbustes ainsi que des aires d'engazonnement compléteront le projet.

Les travaux se réalisent en tranche unique et sont répartis en trois lots :

- 1/ éclairage public
- 2/ génie civil pour conteneur à verre
- 3/ espaces verts

La consultation a été lancée sous forme d'appel d'offres ouvert selon les articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics. Une publication est parue au BOAMP. Le dossier de consultation était téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'ARC.

La remise des offres était fixée au 26 juin 2014. 23 entreprises ont demandé un dossier tous lots confondus. 8 offres ont été reçues. Aucune offre n'a été remise sur la plateforme électronique.

Pour évaluer les offres le règlement de consultation a défini les critères suivants avec leur pondération :

- valeur technique (50%)
- prix des prestations (45%)
- délai d'exécution (5%)

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 30 septembre 2014 pour statuer sur cette affaire et au regard des tableaux d'analyse et de classement des offres, l'attribution des marchés peut se faire dans les conditions suivantes :

Lot	Nature des travaux	Attributaires	Montant HT
1	Eclairage public	Sté LESENS 60203 COMPIEGNE cedex	27 708.00 €
2	Génie civil pour conteneur à verre	Sté CAGNA 60202 COMPIEGNE	3 580.00 €
3	Espaces verts	Sté SEEV 60350 ATTICHY	25 277.00 €
TOTAL			58 365.00 €
<i>Estimation</i>			<i>72 250.00 €</i>

Les dépenses seront prélevées sur le budget ANRU de la collectivité.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés avec une abstention (*Mme Patricia RENOULT*)

ARTICLE 1^{ER} :

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives aux marchés conclus avec les entreprises qui ont été retenues par la commission d'appel d'offres, ci-dessus désignées.

ARTICLE 2 :

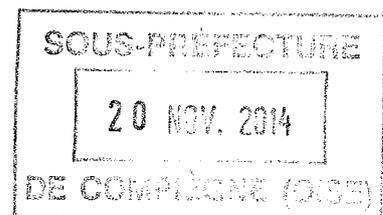
La dépense correspondante sera inscrite, dans le cadre de l'ANRU, au Budget principal de la Ville.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



[Signature]
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014Dénomination d'un
ouvrage d'art
Pont Louis XVL'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.Date de convocation :
30 septembre 2014*Etaient présents :*Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014**Philippe MARINI, Sénateur Maire,**
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE, ,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers MunicipauxNombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37Nombre de
Conseillers en exercice :
39

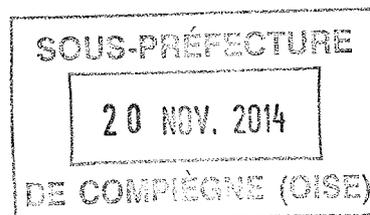
Date d'affichage :

*Etaient représentés :***20 NOV. 2014**Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER

Date de transmission :

20 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

20 NOV. 2014

16 – Dénomination d'un ouvrage d'art

Rapporteur M. Joël DUPUY de MERY

La construction du pont situé en prolongement de la rue Solférino a initialement été lancée à cet emplacement par Louis XV, sur les plans du directeur général des Ponts et Chaussées Dubois, en 1733. Décoré des armes de France par Coustou le Jeune, il comportait trois arches. Une croix y marquait la limite des deux diocèses de Soissons et de Beauvais. Ces emblèmes furent détruits pendant la révolution.

Ce pont, élargi en 1902, sauta en 1914. Le pont à deux arches de l'ingénieur Séjourné, inauguré en 1926, sauta à son tour en 1940. L'architecte compiégnois Jean Philippet établit en 1949 le pont actuel, sur le modèle du pont Louis XV mais avec deux arches.

Cet ouvrage dont l'appellation d'usage est « pont Solférino » car il se trouve en prolongement de la rue du même nom, fait actuellement l'objet de travaux de rénovation. A cette occasion et afin de se souvenir des origines de cet ouvrage d'art, il vous est proposé de le dénommer « Pont Louis XV ».

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés avec deux abstentions (M. Frédéric PYSSON, Mme Patricia RENOULT)

ARTICLE UNIQUE :

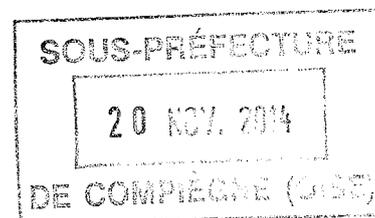
Décide de dénommer le pont situé en prolongement de la rue Solférino, Pont Louis XV, du nom de son fondateur.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014Fonds d'aide au
ravalement : rectification
de la délibération
du 16 mai 2014L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.Date de convocation :
30 septembre 2014*Etaient présents :*Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37Nombre de
Conseillers en exercice :
39**Philippe MARINI, Sénateur Maire,**
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE, ,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux*Etaient représentés :*Date d'affichage :
20 NOV. 2014Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER

Date de transmission :

20 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

20 NOV. 2014

17 – Fonds d'aide au ravalement : rectification de la délibération du 16 mai 2014

Rapporteur Mme Sophie SCHWARZ

Par délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai dernier, une subvention d'un montant de 3 500 € a été accordée pour des travaux réalisés sur un immeuble 10 rue Pasteur à Compiègne. Une erreur matérielle a été commise dans le libellé du destinataire. Il a été indiqué que Mme LARIVIERE DOUBLARD Catherine percevrait cette subvention en tant que propriétaire de l'immeuble rénové alors qu'elle en est copropriétaire et qu'elle représente le syndic de copropriété.

Il vous est, par conséquent, proposé de rectifier en ce sens la délibération n° 14 du 16 mai 2014 et d'indiquer que cette subvention de 3 500 € est accordée au syndic de la copropriété de l'immeuble sis 10 rue Pasteur représentant l'ensemble des copropriétaires, pour ces mêmes travaux.

Les autres attributions de subventions mentionnées dans cette délibération restent inchangées. Les dépenses correspondantes seront inscrites au Chapitre 204 du Budget principal de la Ville.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{ER} :

Décide de rectifier la délibération n° 14 du 16 mai 2014 et de corriger le libellé du destinataire de la subvention de 3500 € qui est donc attribuée au syndic de copropriété de l'immeuble situé 10 rue Pasteur dont Mme LARIVIERE DOUBLARD Catherine est la représentante.

ARTICLE 2 :

Les autres attributions de subventions mentionnées dans cette délibération restent inchangées.

ARTICLE 3 :

La dépense correspondante sera inscrite au Budget principal de la Ville en section d'investissement.



Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014Fonds d'aide au
ravalement : attribution
d'une subventionL'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.Date de convocation :
30 septembre 2014*Etaient présents :*Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014**Philippe MARINI, Sénateur Maire,**
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE, ,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers MunicipauxNombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39Nombre de
Conseillers en exercice :
39

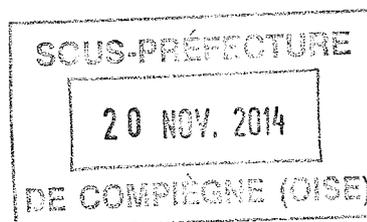
Date d'affichage :

2 0 NOV. 2014*Etaient représentés :*Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER

Date de transmission :

2 0 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

2 0 NOV. 2014

18 – Fonds d'aide au ravalement – attribution de subventions

Rapporteur M. Joël DUPUY de MERY

Dans le cadre des opérations d'accompagnement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysagé (ZPPAUP), une subvention pour le ravalement des façades visibles depuis la rue peut être octroyée aux particuliers qui en font la demande et dont l'habitation est située au sein de la ZPPAUP. Celle-ci est calculée comme suit :

Le taux de la subvention est égal à 15 € le m² x la surface ravalée visible depuis la voie publique. Ce taux est toutefois plafonné à hauteur de 20 % du coût des travaux. De plus, le montant total de la subvention ne peut excéder le plafond de 3 500 €.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention pour l'immeuble suivant :

Nom et adresse	Surface	Coût des travaux	Montant proposé
MERCIER BELLEVUE Bernard 3 avenue de la Somme	109,20 m ²	5 595,97 €	1 119 €

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

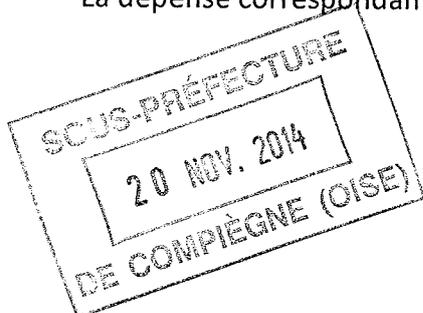
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{ER} :

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 119 € à M. MERCIER BELLEVUE Bernard, pour les travaux de ravalement d'un immeuble dont il est propriétaire, au 3 avenue de la Somme à Compiègne.

ARTICLE 2 :

La dépense correspondante sera inscrite au Budget principal de la Ville.



Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014PRU
Cession de l'îlot IB 13
à l'OPAC de l'OiseDate de convocation :
30 septembre 2014Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37Nombre de
Conseillers en exercice :
39

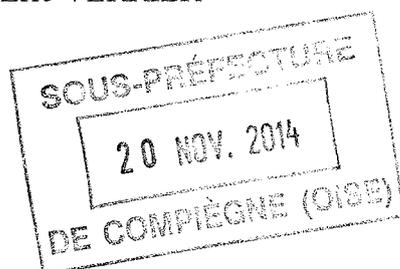
Date d'affichage :

20 NOV. 2014

Date de transmission :

20 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

20 NOV. 2014L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.*Etaient présents :***Philippe MARINI, Sénateur Maire,**
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjointes,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE, ,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux*Etaient représentés :*Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER

19 – PRU : Cession de l'îlot IB 13 à l'OPAC de l'Oise

Rapporteur M. Michel FOUBERT

Dans le cadre du Plan de Rénovation Urbaine, la Ville de COMPIEGNE doit céder à l'OPAC de l'Oise, pour la construction de 3 maisons individuelles, l'îlot IB 13, a priori en financement Programme Locatif Social (PLS), d'une surface d'environ 412 m², sous réserve d'ajustement de surface, situé dans le quartier du Clos des Roses.

Cet îlot, cadastré AR n° 217 pourrait être cédé à l'OPAC de l'Oise au prix de 120 € HT/m², soit un prix de vente total de 49 440 € HT sous réserve d'ajustement de surface.

Vu l'avis des Domaines en date du 5 Novembre 2014 fixant la valeur vénale du terrain à 230 € HT Euros et au regard de l'intérêt général du projet du Plan de Rénovation Urbaine,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

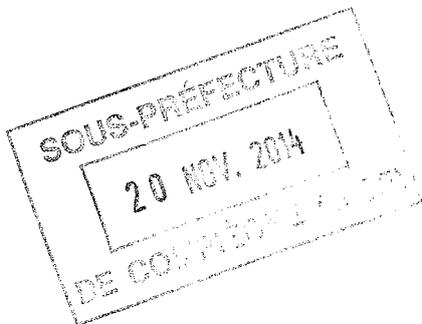
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Décide de céder à l'OPAC de l'Oise, au prix HT de 120 €/m², l'îlot IB 13 situé au Clos des Roses correspondant à la parcelle cadastrée AR n° 217 d'environ 412 m², pour un montant total de 49 440 € HT sous réserve d'ajustement de surface.

ARTICLE 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire ainsi que les pièces et documents s'y rapportant.



Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

PRU
Cession des îlots
IA 15 et IA 17
à l'OPAC de l'Oise

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Date de convocation :
30 septembre 2014

Etaient présents :

Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Date d'affichage :

20 NOV. 2014

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER

Date de transmission :

20 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

20 NOV. 2014



20 – PRU : Cession des îlots IA15 et IA17 à l'OPAC de l'Oise

Rapporteur M. Michel FOUBERT

Dans le cadre du Plan de Rénovation Urbaine, la Ville de COMPIEGNE doit céder à l'OPAC de l'Oise, pour la construction de 10 maisons individuelles, les îlots IA 15 et IA 17 situés dans le quartier du Clos des Roses.

Les superficies de ces îlots, à terme, devraient être respectivement de 1170 m² et 633 m², sous réserve d'ajustement. Les lots sont à recomposer à partir des parcelles cadastrées section AR n° 251, 47, 214 et 218, entre autre. Ainsi, il doit être cédé à l'OPAC environ 1048 m² pour l'îlot IA 15 et 633 m² pour l'îlot IA 17.

Ces îlots pourraient être cédés à l'OPAC de l'Oise au prix HT 120 €/m², soit un montant total de 201 720 € HT sous réserve d'ajustement, ou à titre gracieux si un avenant au programme ANRU entérinait cette gratuité.

Vu l'avis des Domaines en date du 5 Novembre 2014 fixant la valeur vénale du terrain à 230 € HT et au regard de l'intérêt général du projet du Plan de Rénovation Urbaine,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Décide la cession à l'OPAC de l'Oise, des parties des îlots IA 15 et IA 17, propriétés de la Ville de COMPIEGNE, situées au Clos des Roses, pour des superficies respectives d'environ 1048 m² et d'environ 633 m², au prix de 201 720 € HT (120 €/m²), sous réserve d'ajustement des surfaces à déterminer par le géomètre-expert chargé de l'opération ou à titre gracieux si un avenant au programme ANRU compense cette gratuité.

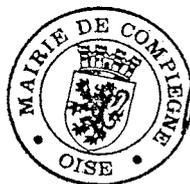
ARTICLE 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire ainsi que les pièces et documents s'y rapportant.



Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

PRU
Acquisition
de l'îlot IB 14
auprès de l'OPAC
puis cession à deux
particuliers

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Date de convocation :
30 septembre 2014

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER

Date d'affichage :

20 NOV. 2014

Date de transmission :

20 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

20 NOV. 2014



21 – PRU : Acquisition auprès de l'OPAC puis Cession à deux particuliers de l'îlot IB 14

Rapporteur M. Michel FOUBERT

L'îlot IB 14, sis au Clos des Roses, d'une surface d'environ 660 m², est composé :

- d'une parcelle propriété de la Ville de COMPIEGNE, pour une surface d'environ 538 m², à recomposer à partir des parcelles cadastrées AR n° 251 et 235,
- d'une parcelle propriété de l'OPAC de l'Oise (emprise d'un immeuble démoli), d'une surface d'environ 122 m², à détacher de la parcelle AR n° 44.

L'OPAC de l'Oise abandonnant son projet prévu au Plan de Rénovation Urbaine, cet îlot pourrait être divisé en deux parcelles égales, d'environ 330 m² chacune destinées à la construction de deux maisons individuelles.

La Ville de COMPIEGNE doit donc, dans un premier temps, acquérir auprès de l'OPAC de l'Oise l'emprise de l'immeuble démoli, à l'euro symbolique, puis, dans un deuxième temps, revendre la totalité de l'îlot IB 14, divisé en deux parcelles à des particuliers pour la construction de maisons individuelles à un prix HT de 170 €/m², soit un montant total de 112 200 € HT, sous réserve d'ajustement.

Vu l'avis des Domaines en date du 5 Novembre 2014 fixant la valeur vénale du terrain à 170 € HT/m²,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Décide d'acquérir auprès de l'OPAC de l'Oise, à l'euro symbolique, l'emprise correspondant à l'immeuble démoli, à détacher de la parcelle AR n° 44, d'une surface d'environ 122 m², sous réserve d'ajustement.

ARTICLE 2 :

Décide de revendre la totalité de l'îlot divisé en deux parcelles à bâtir, d'environ 330 m² chacune, au prix HT de 170 €/m², soit un montant total de 112 200 € HT sous réserve d'ajustement de surface.

ARTICLE 3 :

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire ainsi que les pièces et documents s'y rapportant.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014

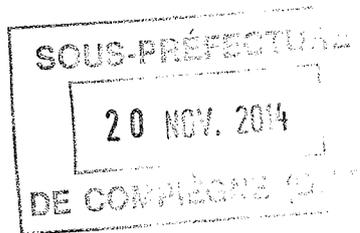
Et ont signé au registre, les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

PRU
Cession de l'îlot IB 12 à
un particulier

Date de convocation :
30 septembre 2014

Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Date d'affichage :

20 NOV. 2014

Date de transmission :

20 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

20 NOV. 2014

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER



22 – PRU : Cession de l'îlot IB 12 à un particulier

Rapporteur M. Michel FOUBERT

Dans le cadre du Plan de Rénovation Urbaine l'OPAC de l'Oise devait acquérir l'îlot IB 12. Depuis, l'OPAC a abandonné ce projet.

Cette parcelle, sise au Clos des Roses, cadastrée AR n° 252, d'environ 352 m², pourrait être vendue à un particulier pour la construction d'une maison individuelle au prix HT de 170 €/m², soit un montant total de 59 840 € HT sous réserve d'ajustement de surface.

Vu l'avis des Domaines en date du 5 Novembre 2014 fixant la valeur vénale du terrain à 170 € HT/m²,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Décide la cession à un particulier, au prix HT de 170 € /m², d'un terrain à bâtir situé au Clos des Roses correspondant à la parcelle cadastrée AR n° 252 d'environ 352 m², soit un montant total de 59 840 € HT sous réserve d'ajustement de surface.

ARTICLE 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire ainsi que les pièces et documents s'y rapportant.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014

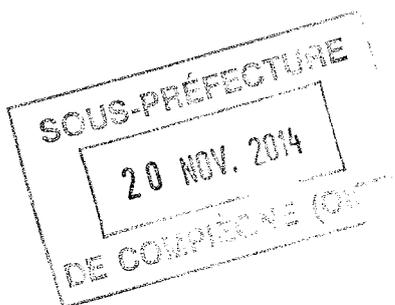
Et ont signé au registre, les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

PRU
Cession de l'îlot IA 18
à l'OPAC de l'Oise

Date de convocation :
30 septembre 2014

Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Date d'affichage :

2 0 NOV. 2014

Date de transmission :

2 0 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

2 0 NOV. 2014

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER



23 – PRU : Cession de l'îlot IA 18 à l'OPAC

Rapporteur M. Michel FOUBERT

Dans le cadre du Plan de Rénovation Urbaine, la Ville de COMPIEGNE doit céder à l'OPAC de l'Oise, deux parties de l'îlot IA 18 situées dans le quartier du Clos des Roses.

Cette emprise foncière, à recomposer à partir des parcelles cadastrées AR 251 et 213, d'environ 315 m², pourraient être cédées à l'OPAC de l'Oise à titre gracieux.

Vu l'avis des Domaines en date du 5 Novembre 2014 fixant la valeur vénale du terrain à 170 € HT/m² et au regard de l'intérêt général du projet du Plan de Rénovation Urbaine,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Décide la cession à l'OPAC de l'Oise, à titre gracieux, deux parties de l'îlot IA 18 situées au Clos des Roses, à recomposer à partir des parcelles cadastrées AR 251 et 213, d'environ 315 m², sous réserve d'ajustement de surface.

ARTICLE 2 :

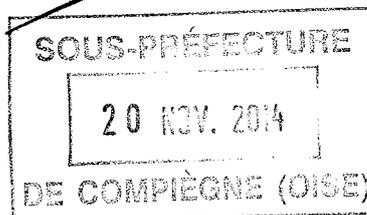
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire ainsi que les pièces et documents s'y rapportant.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014PRU
Cession de l'îlot IA 16
à l'OPAC de l'OiseDate de convocation :
30 septembre 2014Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37Nombre de
Conseillers en exercice :
39

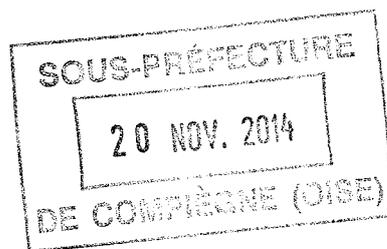
Date d'affichage :

2 0 NOV. 2014

Date de transmission :

2 0 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

2 0 NOV. 2014L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.*Etaient présents :***Philippe MARINI, Sénateur Maire,**
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux*Etaient représentés :*Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER

24 – PRU : Cession de l'îlot IA 16 à l'OPAC

Rapporteur M. Michel FOUBERT

Dans le cadre du Plan de Rénovation Urbaine, la Ville de COMPIEGNE doit céder à l'OPAC de l'Oise une partie de l'îlot IA 16 lui appartenant, située dans le quartier du Clos des Roses.

Cette emprise, à recomposer à partir de la parcelle AR 251, d'environ 316m², pourrait être cédée à l'OPAC de l'Oise à titre gracieux.

Vu l'avis des Domaines en date du 5 Novembre 2014 fixant la valeur vénale du terrain à 170 € HT/m² et au regard de l'intérêt général du projet du Plan de Rénovation Urbaine,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Décide la cession à l'OPAC de l'Oise, à titre gracieux, d'une partie de l'îlot IA 16 située au Clos des Roses appartenant à la Ville, à recomposer à partir de la parcelle AR 251, d'une superficie d'environ 316 m², sous réserve d'ajustement de surface.

ARTICLE 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire ainsi que les pièces et documents s'y rapportant.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014

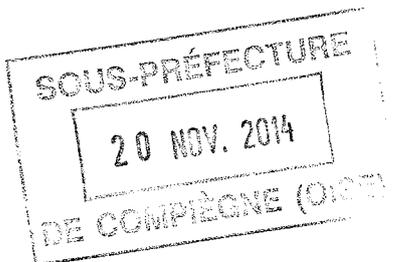
Et ont signé au registre, les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

Prestation Service
Enfance Jeunesse 2013
Reversement aux
Communes

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Date de convocation :
30 septembre 2014

Etaient présents :

Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Date d'affichage :

20 NOV. 2014

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER

Date de transmission :

20 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

20 NOV. 2014

25 - Prestation Service Enfance-Jeunesse 2013 / Reversement aux communes

Rapporteur Mme Dominique RENARD

Conformément au Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014, la Caisse d'Allocations familiales de l'Oise alloue à la Ville de Compiègne, l'intégralité de la prestation de services relative à la structure associative « La maison des Enfants ».

La structure étant à vocation intercommunale, il y a lieu de reverser aux communes membres, la prestation de services (PSEJ) ainsi perçue, qui s'élève pour l'année 2013 à 201 558,03 €.

Cette prestation calculée sur la base du nombre d'heures-enfants par lieu de résidences se répartit comme suit :

Communes	% Heures-enfants Par commune	Montant P S E J
COMPIEGNE	36,83 %	74 233,82 €
MARGNY-lès-COMPIEGNE	44,72 %	90 136,75 €
VENETTE	11,19 %	22 554,34 €
CLAIROIX	4,93 %	9 936,81 €
JAUX	2,33 %	4 696,30 €
		—————
	Total.....	201 558,03 €

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{er} :

Autorise l'encaissement de la prestation de services 2013 allouée par la Caisse d'Allocations familiales de l'Oise au budget de la Ville, article 7478 pour un montant total de 201 558,03 €.

ARTICLE 2 :

Accepte le reversement de la prestation revenant aux communes - membres aux conditions sus indiquées pour un montant total de : 127 324,21 €, le solde d'un montant de 74 233,82 € étant conservé par la Ville de Compiègne.

ARTICLE 3 :

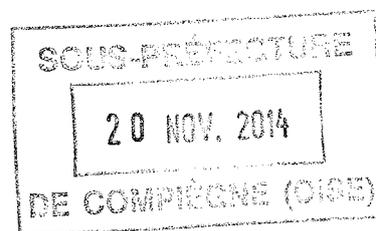
Les crédits sont prévus au budget principal de l'exercice en cours au compte 6188.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,




Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014Allocation Municipale
aux Personnes AgéesL'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.Date de convocation :
30 septembre 2014*Etaient présents :*Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014**Philippe MARINI, Sénateur Maire,**
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers MunicipauxNombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37Nombre de
Conseillers en exercice :
39

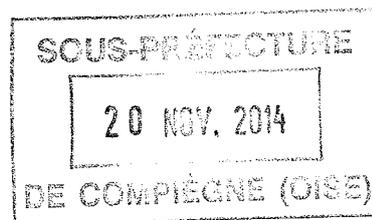
Date d'affichage :

2 0 NOV. 2014*Etaient représentés :*Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER

Date de transmission :

2 0 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

2 0 NOV. 2014

26 – Allocation municipale à l'attention des personnes âgées

Rapporteur Mme Jacqueline LIENARD

Depuis de nombreuses années, la Ville verse aux personnes âgées retraitées, non imposables sur le revenu, une allocation de fin d'année.

Par délibération en date du 16 septembre 1982, cette allocation a été portée à 500 francs, puis convertie par délibération en date du 5 octobre 2001, à 76,23 €. Le nombre de personnes bénéficiant chaque année de cette allocation est d'environ 2 000.

Il vous est proposé de maintenir cette allocation réservée aux personnes âgées de 65 ans et plus, domiciliées à Compiègne et non imposables à l'impôt sur le revenu, en la fixant toutefois à compter de décembre 2014, à **50 € par bénéficiaire** pour tenir compte, d'une part de la conjoncture économique et d'autre part de la baisse significative de la dotation de l'Etat aux collectivités territoriales. Cette allocation continuera à être versée sous la forme d'un virement sur le compte bancaire de l'allocataire.

La dépense correspondante estimée à 100 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget principal de la Ville de l'exercice 2014.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
avec une abstention de M. Jean-Marc BRANCHE,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés avec trois votes contre (M. Jean-Marc BRANCHE, Mme Patricia RENOULT, M. François GACHIGNARD)

ARTICLE 1^{er} :

Décide de maintenir l'allocation réservée aux personnes âgées de 65 ans et plus, domiciliées à Compiègne et non imposables à l'impôt sur le revenu, en la fixant toutefois à compter de décembre 2014, à 50 € par bénéficiaire.

ARTICLE 2 :

Cette allocation continuera à être versée sous la forme d'un virement sur le compte bancaire de l'allocataire.

ARTICLE 3 :

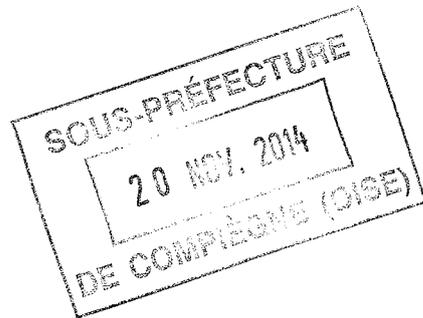
La dépense correspondante estimée à 100 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget principal de la Ville de l'exercice 2014.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



pm
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014Restauration scolaire :
Avenant à la convention
entre la Ville et le
CROUSL'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.Date de convocation :
30 septembre 2014*Etaient présents :*Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39Nombre de
Conseillers en exercice :
39**Philippe MARINI, Sénateur Maire**,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :

2 0 NOV. 2014*Etaient représentés :*Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER

Date de transmission :

2 0 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

2 0 NOV. 2014

27 - Restauration scolaire : Avenant à la convention entre la Ville et le CROUS

Rapporteur Mme Monia LHADI

Afin d'organiser l'accueil et la restauration des enfants scolarisés à l'école élémentaire Hersan au Restaurant Universitaire situé 27 rue du Port à Bateaux, une convention entre la Ville et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales (CROUS) a été signée le 5 octobre 1998.

Le présent rapport a pour objet un avenant à ladite convention modifiant l'article 4 en fixant dorénavant le prix d'un repas à 5,60 € TTC par enfant et à 6,20 € TTC celui des accompagnateurs, soit une augmentation respective pour les élèves de 0,06 € et de 0,10 € pour les accompagnateurs. Les autres articles de la convention restent sans changement.

Pour information, la précédente augmentation date du mois de février 2013. Elle se chiffrait à 0,20 € par repas pour les élèves portant le prix à 5,54 € TTC et à 0,20 € par repas pour les accompagnateurs en amenant le prix à 6,10 € TTC.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire*

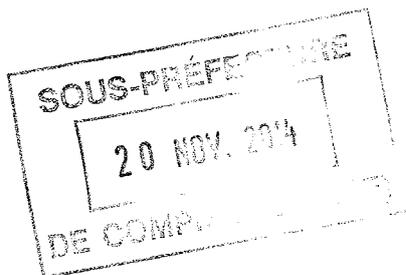
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1^{ER} :

Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention entre la Ville et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales (CROUS) signée le 5 octobre 1998, qui modifie l'article 4 en fixant, à compter du 1^{er} septembre 2014, le prix d'un repas à 5,60 € TTC par enfant et à 6,20 € TTC celui des accompagnateurs, soit une augmentation respective pour les élèves de 0,06 € et de 0,10 € pour les accompagnateurs.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,



Maire
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014Acceptation de dons par
M et Mme PAWLOSKIDate de convocation :
30 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

*Etaient présents :*Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :

20 NOV. 2014

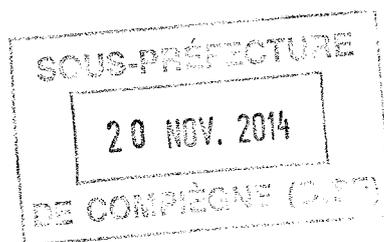
Date de transmission :

20 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

20 NOV. 2014*Etaient représentés :*

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER



28 – Archives Municipales : Acceptation de dons par M et Mme PAWLOWSKI

Rapporteur M. Eric de VALROGER

M. et Mme PAWLOWSKI ont manifesté leur intention de faire un don de six cartes postales à la Ville. Certaines sont des photographies en noir et blanc, d'autres sont en couleurs. Elles représentent différentes vues de notre ville (le pont Solférino, une des statues de Jeanne d'Arc et des éléments de la Clairière de l'Armistice).

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide d'accepter le don de M et Mme PAWLOWSKI, de six cartes postales à la Ville décrites ci-dessus qui n'est grevé d'aucune charge et qui viendra enrichir les fonds patrimoniaux des archives dans la série J.

ARTICLE DEUX :

Les documents seront communicables selon les lois, décrets et règlements en vigueur pour les archives publiques et la reproduction et le prêt desdits documents pour exposition seront soumis à l'autorisation écrite de la Ville de Compiègne.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Marini".

Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014Acceptation de don par
M Daniel BOURANDYL'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.Date de convocation :
30 septembre 2014*Etaient présents :*Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire,
 Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
 Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
 Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
 Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
 Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
 Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
 Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
 Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
 Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
 Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
 Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
 Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
 Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
 Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
 François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

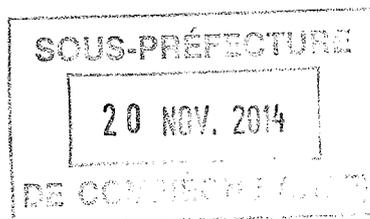
Date d'affichage :

20 NOV. 2014*Etaient représentés :*

Date de transmission :

20 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

20 NOV. 2014Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER

29 – Archives Municipales : Acceptation de don par M. Daniel BOURANDY

Rapporteur M. Eric de VALROGER

Par lettre du 27 mars 2014, M. Daniel BOURANDY a fait don d'une carte postale à notre ville.

Cette carte postale représente les Trompettes du 6^{ème} Régiment des Spahis algériens dans le petit parc du Palais de Compiègne.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

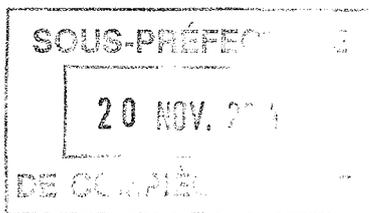
ARTICLE UN :

Décide d'accepter le don de M Daniel BOURANDY à la Ville de la carte postale décrite ci-dessus qui n'est grevé d'aucune charge et qui viendra enrichir les fonds patrimoniaux des archives dans la série J.

ARTICLE DEUX :

Ce document sera communicable selon les lois, décrets et règlements en vigueur pour les archives publiques et la reproduction et le prêt dudit document pour exposition sera soumis à l'autorisation écrite de la Ville de Compiègne.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philippe Marini".



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014Acceptation de dons par
M et Mme RETATDate de convocation :
30 septembre 2014L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.*Etaient présents :*Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire,
 Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
 Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
 Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
 Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
 Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
 Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
 Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
 Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
 Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
 Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
 Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
 Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
 Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
 Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
 François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Date d'affichage :

20 NOV. 2014

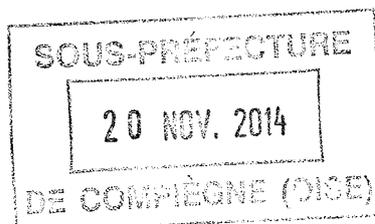
Date de transmission :

20 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

20 NOV. 2014*Etaient représentés :*

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
 Christine BRAULT par Eric VERRIER



30 – Archives Municipales : Acceptation de dons

Rapporteur M. Eric de VALROGER

En 2005, M. et Mme RETAT, exécuteurs testamentaires du Chanoine COULAUD, ont fait don à la Ville de l'ensemble des documents et courriers ayant trait à notre Ville.

Dernièrement en classant des papiers, M. RETAT a retrouvé plusieurs documents et photographies appartenant au Chanoine COULAUD (voir liste ci-jointe). Documents qu'il nous a transmis par courrier avec une lettre nous expliquant qu'il souhaite faire don desdits documents afin qu'ils soient intégrés au fond que les Archives municipales conservent déjà. Lesdits documents ont été reçus le 17 mars 2014.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide d'accepter le don de M. et Mme RETAT, exécuteurs testamentaires du Chanoine COULAUD, de documents dont la liste est annexée à la présente délibération, qui n'est grevé d'aucune charge et qui viendra enrichir les fonds patrimoniaux des archives dans la série J.

ARTICLE DEUX :

Le délai de communicabilité d'une durée de 23 années, qui sera appliqué à ces documents, sera le même que celui choisi pour le premier don d'une nature similaire par M. et Mme RETAT accepté par délibération n° 18 du 21 janvier 2005. La reproduction et le prêt desdits documents pour exposition seront soumis à l'autorisation écrite de la ville de Compiègne.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014

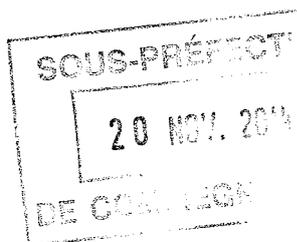
Et ont signé au registre, les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



Papiers du chanoine Coulaud

Liste des documents (additif mars 2014)

Ordre de mission, 2 août 1940 (photocopie)

Carte de vœux du chanoine Delvigne à l'abbé Coulaud lorsqu'il prend la direction de l'Institution Guynemer, 7 avril 1943

Document épiscopal conférant le titre de chanoine à l'abbé Coulaud, 20 novembre 1944

Certificat signé de Georges Forest, président de la Délégation spéciale provisoire de la ville de Compiègne, 5 avril 1945

Diverses photos

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

Demande de subvention
auprès du Conseil
Général de l'Oise pour le
fonctionnement des
piscines couvertes

L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Date de convocation :
30 septembre 2014

Etaient présents :

Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Date d'affichage :

Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER

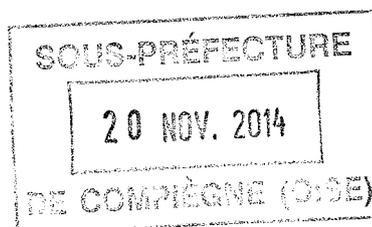
20 NOV. 2014

Date de transmission :

20 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

20 NOV. 2014



31 – Demande de subvention auprès du Conseil Général pour le fonctionnement des piscines couvertes

Rapporteur M. Christian TELLIER

Afin d'alléger les charges qui résultent de l'exploitation des piscines couvertes, le Conseil Général de l'Oise accorde, chaque année, aux Collectivités Territoriales gestionnaires d'installations nautiques, une allocation départementale.

Cette aide est attribuée en fonction de la fréquentation des scolaires et des clubs régulièrement affiliés, regroupant au moins 50 licenciés.

Avis favorable de la Commission des Finances DÉCISION du CONSEIL MUNICIPAL

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière du Conseil Général pour l'exploitation des piscines couvertes de Mercières et de l'Avenue de Huy, en présentant l'état qui fait apparaître une fréquentation, par les scolaires et les sportifs, de 7 514 heures et de 118 337 entrées au cours de l'année 2013/2014.



Fait et délibéré à COMPIÈGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

VILLE DE COMPIEGNE

Service des piscines

RECAPITULATIF CLUBS + SCOLAIRES

Année scolaire 2013/2014	SCOLAIRES		CLUBS		TOTAL	
	HEURES	ENTREES	HEURES	ENTREES	HEURES	ENTREES
SEPTEMBRE	404,00	7866	236,50	3641	640,50	11507
OCTOBRE	376,50	6858	366,00	5424	742,50	12282
NOVEMBRE	457,50	8261	396,25	6306	853,75	14567
DÉCEMBRE	406,00	7573	287,25	3229	693,25	10802
JANVIER	524,00	10418	364,25	4870	888,25	15288
FÉVRIER	406,50	7856	381,00	4771	787,50	12627
MARS	413,00	8132	423,75	4023	836,75	12155
AVRIL	320,00	6275	426,25	3943	746,25	10218
MAI	315,50	6545	426,00	3789	741,50	10334
JUIN	251,00	5319	332,75	3238	583,75	8557
Total	3874,00	75103	3640,00	43234	7514,00	118337

Christelle MOTTET

LE 01/07/2014

D.W. / CH.M N°2014/335

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014Opération Eté des
jeunes : versement de la
subvention aux
différentes associations
sportivesL'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.Date de convocation :
30 septembre 2014*Etaient présents :*Date d'affichage :
1^{er} octobre 2014Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37Nombre de
Conseillers en exercice :
39**Philippe MARINI, Sénateur Maire**,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoint, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

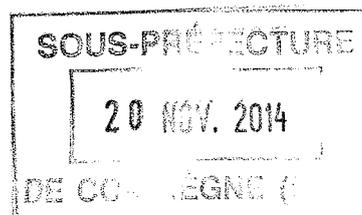
Date d'affichage :

*Etaient représentés :*Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Christine BRAULT par Eric VERRIER**20 NOV. 2014**

Date de transmission :

20 NOV. 2014

Rendue exécutoire le :

20 NOV. 2014

32 - Opération été des jeunes : versement de la subvention aux différentes associations sportives

Rapporteur : M. Christian TELLIER

Au titre de l'année 2014, un crédit de 4 500 € a été inscrit au chapitre 65 – article 6574 du budget principal de l'exercice en cours, dans le cadre de l'opération « Été des jeunes ».

Cette somme doit être maintenant répartie sous forme de subventions aux divers clubs sportifs ayant participé à cette opération. Les attributions de concours financiers au bénéfice des différents clubs sportifs et associations, seront effectuées par la Ville.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire*

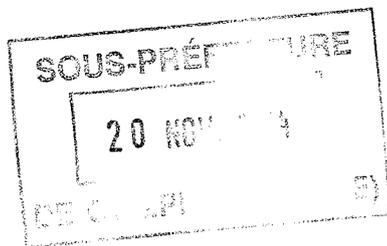
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Adopte la répartition de la subvention d'un montant total de 4 500 € au prorata du nombre de participants pris en charge par chaque club sportif, suivant le tableau annexé ci-après.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

			Nbre initiations	Heure de présence	Initiations/Heure	Initiations/heure x coeff présence	Proposition subvention
Aïkido	samedis en juillet	14 à 16 h	39	6	6,50	9,75	200
Athlétisme VGA	les mercredis en juillet	14 à 18 h	62	16	3,88	9,7	200
Arts martiaux	6 samedis et 4 vendredis	10 à 12 h et 14 h à 16 h	147	20	7,35	18,4	300
Basket	7 séances de 2 h	16 h à 18 h	Non renseigné	14			200
Bicross Compiègne Clairoux	lundi 25 au vendredi 29/08	14h à 17h	160	15	10,67	21,3	300
Boxe Ring Olympique	Du lundi au vendredi du 7 au 25 juillet	17 à 19 h	200	28	7,14	21,4	300
As en dance	Du lundi 23 au vendredi 27 juin	de 17 h 30 à 21 h 30	211	20	10,55	26,25	300
EFOR Gym	Mardi et jeudi du 8 au 17 juillet	14 à 16 h	58	8	7,25	10,8	200
Golf	le 18 juillet	10 h à 11 h 30	12	1,5	8,00	8	150
Compiègne Handball	Les vendredis en juillet. Du lundi au jeudi en aout jusqu'au 21/08.	14 à 16 h	299	30	9,97	30	300
Cercle d'escrime	du lundi 7 au vendredi 11 juillet (sauf le 10)	14h à 16h	121	8	15,13	22,7	300
Poney Club	Du 28 juillet au 1er aout	10 h à 12 h 30	125	12,5	10,00	20	300
Club de Plongée compiégnois	Tous les samedis en juillet et aout	9h30 à 12h30	205	24	8,54	25,62	300
Sophrologie	les mardis et vendredis en juillet	15 h à 16 h 30	26	12	2,17	4,34	150
Tennis de table	Du lundi au vendredi du 7 juillet au 1er aout	14h à 16h	527	38	13,87	55,48	400
Tir le Ralliement	Tous les mercredis en juillet et aout (8 semaines)	14 à 16 h	90	16	5,63	14	300
YOGA	Du lundi au vendrdi en aout	11h à 12h	194	19	10,21	25,5	300
TOTAL							4500

Coefficient présence : Moins de 5 h = 1 5h à 10 h = 1,5 11 à 15 h = 2 16 à 20 h = 2,5 20 à 30 h = 3 Plus de 30 h = 4

MONTANT SUBVENTION 4500

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

Décisions du Maire L'an deux mille quatorze, le **VENDREDI QUATORZE NOVEMBRE à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Date de convocation : 30 septembre 2014

Date d'affichage : 1^{er} octobre 2014

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 37

Nombre de Conseillers en exercice : 39

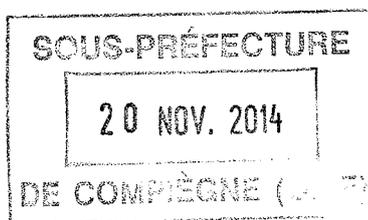
Date d'affichage : 20 NOV. 2014

Date de transmission : 20 NOV. 2014

Rendue exécutoire le : 20 NOV. 2014

Etaient présents :
Philippe MARINI, Sénateur Maire,
 Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Sylvie OGER-DUGAT
 Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER,
 Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE,
 Oumar BA, Dominique RENARD, Adjoints,
 Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
 Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Anne KOERBER
 Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
 Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD,
 Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX,
 Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL,
 Liliane VEZIER, Jean-Luc LESAGE,
 Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
 Richard VALENTE, Solange DUMAY, Frédéric PYSSON
 Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
 François GACHIGNARD, Conseillers Municipaux

Etaient représentés :
 Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
 Christine BRAULT par Eric VERRIER



33 – Décisions du Maire

Monsieur Le Maire rend compte au CONSEIL MUNICIPAL des décisions qu'il a prises depuis la séance du vendredi 19 septembre 2014, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le CONSEIL MUNICIPAL.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,
Vu les articles L.2122 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARTICLE UNIQUE :

Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les décisions municipales suivantes :

Décision n° 19 / 2014

Consent à l'Association « COREG Gymnastique » l'occupation des salles n° 2001 et n° 2003 sises à l'Espace du Puy du Roi de COMPIEGNE. Les locaux sont mis à la disposition de ladite association à titre gratuit. Les charges sont supportées par l'Association. La convention se terminera le 31 décembre 2014. Elle pourra être renouvelée chaque année, à la demande de l'Association « COREG Gymnastique », acceptée par la Ville de COMPIEGNE, dans la limite de 12 années consécutives et entières.

Décision n° 20 / 2014

Consent à l'Association « OS LUSITANOS » l'occupation de locaux, d'une surface totale d'environ 111 m² situés au Terrain SIS à COMPIEGNE. Les locaux sont mis à la disposition de ladite association à titre gratuit. Les charges sont supportées par l'Association. La convention se terminera le 31 décembre 2014. Elle pourra être renouvelée chaque année, à la demande de l'Association « OS LUSITANOS », acceptée par la Ville de COMPIEGNE, dans la limite de 12 années consécutives et entières.

Décision n° 21 / 2014

Consent à l'Institution Georges Guynemer sise 8 bis avenue de la Forêt 60200 COMPIEGNE, l'occupation du 2^{ème} étage de la Maison de l'Europe, sise 61 rue Saint-Lazare à COMPIEGNE, pour y loger ses internes. L'Institution Georges Guynemer versera à la Ville de COMPIEGNE une redevance trimestrielle de 5.000,00 €. La convention est conclue pour la durée de l'année scolaire 2014/2015.

Décision n° 22 / 2014

Consent à Mme Fanny PLASMAN l'occupation d'un logement, de 68 m², sis 28 rue Winston Churchill à COMPIEGNE. L'occupation est autorisée moyennant une redevance mensuelle de 544,00 €. Les charges seront acquittées par l'occupant. La convention prendra effet le 1er octobre 2014 pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Décision n° 23 / 2014

Vu la requête présentée par Monsieur Marc GAMBÉ enregistrée par le Greffe du Tribunal Administratif d'AMIENS, le 25 Septembre 2014, sous le numéro 1403477-1, contre une décision explicite de rejet, notifiée le 15 Juillet 2014 sur le recours gracieux de l'exposant en date du 3 Juin 2014, tendant au retrait de l'arrêté en date du 12 Mars 2014 notifié le 4 Avril 2014 de la Ville de COMPIEGNE concernant l'accident lié au service du 17 Juin 2011 qui a été consolidé au 20 Novembre 2013 sans taux d'IPP et sans prise en charge des frais de soins post-consolidation, décide d'intervenir en défense des intérêts de la commune dans la requête N° 1403477-1, introduite par Monsieur Marc GAMBÉ devant le Tribunal Administratif d'AMIENS.

Confie le dossier à Maître Jean-François LEPRETRE, Avocat associé de la S.C.P. LEPRETRE sise 19, Boulevard d'Alsace Lorraine à AMIENS (80017) aux fins de représenter la Ville de COMPIEGNE et de défendre ses intérêts à l'occasion de l'exercice, pour l'une ou l'autre des parties, des voies de recours susceptibles d'être ouvertes dans ce litige, tant en premier ressort qu'en second puis dernier ressort.

La dépense inhérente aux frais d'actes et de contentieux sera imputée au Chapitre 011 Article 6227.

Décision n° 24 / 2014

Consent aux Associations FACC (Fédération des Associations Commerciales du Compiégnois) – COMPIEGNE LES VITRINES DE VOTRE VILLE, l'occupation du bureau n° 2 sis au 1^{er} étage de la Petite Chancellerie à COMPIEGNE. Les locaux sont mis à la disposition de ces deux associations à titre gratuit. Les charges sont supportées par les Associations. La convention se terminera le 31 décembre 2014. Elle pourra être renouvelée chaque année, à la demande des Associations, acceptée par la Ville de COMPIEGNE, dans la limite de 12 années consécutives et entières.

Décision n° 25 / 2014

Consent à l'Association UNSOR l'occupation du bureau n° 110 sis au 1^{er} étage de la Petite Chancellerie à COMPIEGNE. Les locaux sont mis à la disposition de l'Association à titre gratuit. Les charges sont supportées par l'Association. La convention se terminera le 31 décembre 2014. Elle pourra être renouvelée chaque année, à la demande de l'Association, acceptée par la Ville de COMPIEGNE, dans la limite de 12 années consécutives et entières.

Décision n° 26 / 2014

Consent à Monsieur Alain GOSSE l'occupation d'un logement, de 45 m², sis 12 rue la Bannière du Roi à COMPIEGNE. L'occupation est autorisée moyennant une redevance mensuelle de 360,00 €. Les charges seront acquittées par l'occupant. La convention prendra effet le 15 octobre 2014 pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Décision n° 27 / 2014

Vu la requête présentée par la Société ADT PLUS enregistrée par le Greffe du Tribunal Administratif d'AMIENS, le 17/03/2014, sous le numéro 1400764-3, tendant à l'annulation de la décision prise par la Commission d'appel d'offres concernant la consultation, sous procédure adaptée, du « Marché de maîtrise d'œuvre : rénovation du système de production de glace et rénovation de la piste » réalisé par la Ville de COMPIEGNE.

Décide d'intervenir en défense des intérêts de la commune dans la requête N° 1400764-3, introduite par la Société ADT PLUS devant le Tribunal Administratif d'AMIENS.

Confie le dossier à Maître Jacques BUES, Avocat associé du Cabinet BUES et Associés sise 122, Boulevard Haussmann à PARIS (75008) aux fins de représenter la Ville de COMPIEGNE et de défendre ses intérêts à l'occasion de l'exercice, pour l'une ou l'autre des parties, des voies de recours susceptibles d'être ouvertes dans ce litige, tant en premier ressort qu'en second puis dernier ressort.

La dépense inhérente aux frais d'actes et de contentieux sera imputée au Chapitre 011 Article 6227.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 14 novembre 2014
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

